



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE
M.R.C. DE MASKINONGÉ

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 490

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, les membres du conseil municipal ont adopté le *Règlement no 490 concernant le programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.*

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement pourra en faire la demande à l'adresse courriel suivante : hoteldeville@yamachiche.ca ou à la réception de l'Hôtel de Ville, situé au 366 Sainte-Anne à Yamachiche.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Yamachiche, ce 22^e jour du mois de juin 2021

Marie-France Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Marie-France Boisvert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Yamachiche, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public le 22^e jour du mois de juin 2021 sur le site Internet de la Municipalité d'Yamachiche.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22^e jour de mois de juin 2021.

Marie-France Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière